

Règlement du Championnat de France.

Article 1 - Qualification.

Sont qualifiés d'office après candidature :

1. Les deux derniers champions de France A.J.E.C. ainsi que les deux vice champions de France, qualification valable pour une seule édition.
2. Le dernier champion de France F.F.E.
3. Les derniers finalistes et demi-finalistes de la Coupe de France A.J.E.C.
4. Le vainqueur d'un tournoi à cinq joueurs dont la moyenne des classements Elo A.J.E.C. était supérieure à 2200 (N1). Les tournois terminés depuis plus de trois ans à la date limite d'inscription ne sont pas pris en compte. Une victoire qualifie pour un seul championnat.
5. Les deux premiers d'un tournoi d'Accession à 11 joueurs, qualification valable pour un seul championnat. Les tournois terminés depuis plus de trois ans à la date limite d'inscription ne sont pas pris en compte

Dans la limite des places restantes, des joueurs non qualifiés d'office pourront être qualifiés par la Commission de Sélection, après candidature, en fonction de leur Elo A.J.E.C., afin d'atteindre un minimum de onze participants. La Commission de Sélection détermine en outre le nombre de participants, 11, 13 ou 15, l'épreuve étant toutes rondes. Deux étrangers membres de l'association peuvent être admis au maximum. En cas de victoire de l'un d'eux, c'est le premier français qui est déclaré champion de France. Les membres de l'association habitant à l'étranger sont admis.

Article 2 - Inscription.

L'inscription est gratuite et accessible à tous les adhérents.

Les candidatures avec références, titre ou attestation doivent être envoyées au Directeur du Tournoi entre le 1^{er} avril et le 10 mai (cacher de la poste ou date d'arrivée de l'email faisant fois) de chaque année.

La compétition se joue à priori sur le serveur I.C.C.F. ; cependant lorsque le nombre de demandes sera suffisant, une compétition postale pourra être organisée.

Article 3 – Organisation.

Le début du championnat millésimé n est fixé au 1^{er} juin de l'année n-1. La fin de l'épreuve est fixée 18 mois plus tard, le 31 décembre de l'année n.

Le championnat se déroule selon le règlement des tournois A.J.E.C.

Article 4 - Système de départage.

En cas d'ex æquo pour la première place, les joueurs sont départagés dans l'ordre par le système Sonneborn-Berger puis par leur score entre eux. Si cela ne donne rien, c'est le joueur ayant réalisé la plus forte progression au classement qui est déclaré vainqueur.

Article 5 – Qualifications

Le champion de France est qualifié pour une phase préliminaire ou une demi-finale de championnat du Monde I.C.C.F., en fonction de son classement ICCF, dans la mesure où l'A.J.E.C. dispose d'invitations.

Le champion de France et le vice champion de France sont qualifiés pour une des deux finales suivantes.

Les trois joueurs suivants (3^{ème} au 5^{ème}) sont qualifiés de droit pour un tournoi Accession à 11 joueurs même si leur classement est inférieur à 2300.

En outre, les trois premiers sont qualifiés de droit pour un tournoi Master Norm ICCF.